

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT : HAUTE  
VIENNE  
Arrondissement :  
LIMOGES  
Canton :  
CONDAT/VIENNE  
Collectivité : CCAS de  
SOLIGNAC

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	10
Votants	11

Date de convocation
07/03/2023

Date d'affichage
17/03/2023

**Objet de la  
délibération**  
**DEMANDE D'AIDE  
FINANCIERE**

Délibération n°2023DELCCAS002  
C.C.A.S DE SOLIGNAC  
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance ordinaire du 16 mars 2023

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nathalie COIGNAC, la Vice-Présidente.

**Présents** : Mesdames COIGNAC, FOURGEAUD, GRAPTON, GUITARD, HAMRI, LAFFITTE, MOURNETAS, SEGARD.  
Messieurs PORTHEAULT et MERZEAU

**Absents et excusés :**

- Madame BAYLE donne pouvoir à Madame COIGNAC.
- Madame BRUNEAU et Monsieur GOUJEAUD sont absents excusés.

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Le CCAS doit statuer sur la demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de Madame X. La vice-présidente présente de façon anonyme sa situation familiale, budgétaire et les difficultés qu'elle rencontre.

Les membres du CCAS votent à l'unanimité l'octroi d'un secours financier à hauteur de 400 €.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- Cette somme sera versée sous forme d'un virement réglé exceptionnellement sur le compte bancaire de Madame X

Par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

  
Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président  
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 17 mars 2023  
Et la publication le 17 mars 2023, le Président,

